



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Secteur
de la communication
et de l'information

Programme Information pour tous

PIPT



Pour une
Information
vivante



L'expression **Information vivante** associe deux notions importantes - l'accès à l'information et l'utilisation de l'information. Le fait que l'information est "vivante" implique que les gens y ont accès et peuvent l'utiliser, y compris celle qui pouvait être jusqu'alors inaccessible dans les bibliothèques, les archives ou les musées.

Mais l'information vivante, c'est aussi celle qui aide les gens à "vivre mieux", par le biais de l'éducation et de l'amélioration de la santé.



■ **La vision qui sous-tend le *Programme Information pour tous* (PIPT) est celle d'un monde où chacun ait accès à l'information qui l'intéresse et où chacun soit matériellement et intellectuellement à même d'utiliser cette information pour créer une société meilleure.**

C'est ce type de société que l'UNESCO désigne par l'expression Sociétés du savoir. Quatre grands principes sont à la base de ce concept: la liberté d'expression, l'accès universel à l'information, le respect de la diversité culturelle, l'égalité d'accès à une éducation de qualité.

Tout en reconnaissant l'importance de ces quatre grands principes, le PIPT est centré sur l'accès universel à l'information et à la connaissance. Pour la première fois dans l'histoire, nous disposons des moyens techniques nécessaires pour atteindre cet objectif. Avec les médias traditionnels comme la radio et les nouveaux médias comme

l'Internet, rien n'empêche, du point de vue technologique, que tous les habitants de la planète aient accès à l'information qui se rapporte à leur vie personnelle. Ce sont plutôt les aspects politiques, économiques et éducatifs qui posent problème.

L'accès aux ressources d'information contribue directement à la croissance économique. La capacité de trouver la bonne information et l'appliquer peut aider à affronter les problèmes majeurs du monde actuel - pauvreté, santé, qualité de l'éducation, prévention des catastrophes, gouvernance et protection de l'environnement.

Il est aujourd'hui admis que la propagation du VIH/sida est essentiellement due à un manque d'information. Les enseignants et les élèves doivent avoir accès à des ressources pédagogiques de qualité. Les systèmes d'alerte rapide permettent de sauver des vies en cas de catastrophes naturelles. Il ne peut y avoir de bonne gouvernance si le public n'a pas accès à l'information relative aux décisions politiques. Et l'information sur les effets des polluants peut aider nos sociétés à préparer un avenir plus viable.

Le *Programme Information pour tous* s'efforce d'apporter une réponse à ces questions cruciales en réduisant l'écart entre "info-riches" et "info-pauvres".



Le *Programme Information pour tous* est un programme intergouvernemental, créé en 2000. Dans le cadre du PIPT, les gouvernements du monde entier se sont engagés à mobiliser les nouvelles opportunités de l'ère de l'information pour créer des sociétés équitables grâce à un meilleur accès à l'information.





Qu'est-ce que le PIPT ?

La dernière décennie a connu des innovations technologiques d'une ampleur rarement égalée dans l'histoire de l'humanité. Le défi auquel le monde est confronté est celui de garantir à tous un accès équitable pour saisir les nouvelles opportunités ainsi créées. L'information joue un rôle central dans le développement. Elle est essentielle à la survie de l'humanité et de la planète. La voie de la compréhension mutuelle et de la paix passe par elle.

Le *Programme Information pour tous* est la réponse de l'UNESCO aux défis et aux opportunités de la société de l'information.

Le *Programme Information pour tous* est étroitement intégré aux activités du Programme ordinaire de l'UNESCO, en particulier dans le domaine de la communication et de l'information. Le PIPT travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations intergouvernementales et des ONG internationales, en particulier avec celles qui sont spécialisées dans la gestion et

la préservation de l'information, comme la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et le Conseil international des archives (CIA).

Au début de 2006, on dénombre déjà plus de 50 comités nationaux pour le PIPT qui concrétisent l'orientation du Programme au niveau des pays et permettent d'interpréter et de promouvoir la vision du PIPT dans les communautés locales.



La réduction des inégalités entre pays développés et pays en développement est l'une des préoccupations majeures de l'UNESCO. On utilise souvent l'opposition entre le "Nord" et le "Sud" pour classer les pays en fonction de leur situation économique, mais depuis quelques années, on a vu apparaître un nouveau clivage - la fracture numérique.

La raison d'être du PIPT est précisément de plaider la cause de tous ceux qui sont du mauvais côté de la fracture numérique, qu'ils vivent dans des pays développés ou dans des pays en voie de développement, une attention particulière étant portée aux besoins des femmes, des jeunes, des personnes âgées ainsi que des handicapés.



Les objectifs du PIPT

■ Le *Programme Information pour tous* vise à :

■ Promouvoir la réflexion et le débat au niveau international sur les défis éthiques, juridiques et sociétaux de la société de l'information

■ Promouvoir et élargir l'accès à l'information du domaine public par l'organisation, la numérisation et la préservation de l'information

■ Soutenir la formation, l'éducation permanente et l'apprentissage tout au long de la vie dans les domaines de la communication, de l'information et de l'informatique

■ Soutenir la production de contenus locaux et favoriser la disponibilité des savoirs autochtones par l'alphabétisation de base et la formation à la connaissance élémentaire des TIC

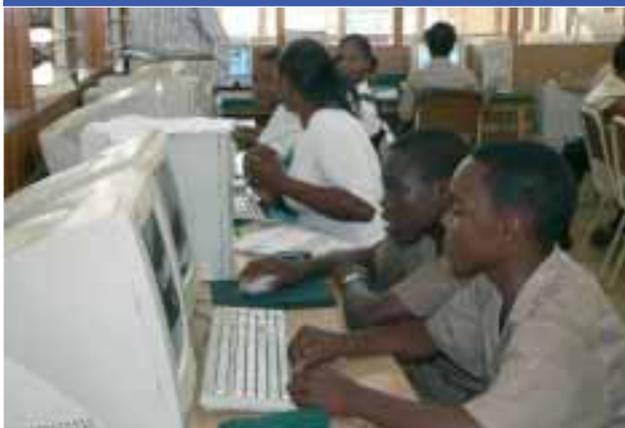
■ Promouvoir l'utilisation des normes internationales et des meilleures pratiques en matière de communication, d'information et d'informatique dans les domaines de compétence de l'UNESCO

■ Promouvoir la mise en réseau des informations et des connaissances aux niveaux local, national, régional et international

Les actions du PIPT

Dans le cadre de son mandat global, le *Programme Information pour tous* oriente les actions et les discussions, ainsi que l'allocation de fonds pour des projets autour de trois domaines d'action prioritaires :

- la formation à la maîtrise de l'information
- la préservation de l'information
- les implications éthiques, juridiques et sociétales des TIC





La formation à la maîtrise de l'information

Le PIPT mène une action de sensibilisation à l'importance de la formation de tous à la maîtrise de l'information et apporte un appui aux projets visant à améliorer les compétences de base en information

La formation à la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie ont été décrits comme « les phares de la société de l'information, éclairant les chemins vers le développement, la prospérité et la liberté. La maîtrise de l'information permet aux gens quelle que soit l'activité qu'ils exercent, de chercher, d'évaluer, d'utiliser et de créer l'information pour des objectifs personnels, sociaux, professionnels et éducatifs. C'est un droit humain de base dans un monde numérique qui promeut l'intégration sociale de tous les peuples »¹.

La formation à la maîtrise de l'information permet aux gens d'émettre des interprétations et des opinions éclairées sur les sources d'information qu'ils utilisent, mais aussi de produire eux-mêmes l'information. Les personnes qui maîtrisent l'information sont en mesure d'accéder à des données relatives à leur santé, leur environnement, leur éducation et leur travail, ce qui leur permet de prendre des décisions cruciales concernant leur propre existence, par exemple celle de se responsabiliser davantage vis-à-vis de leur santé et de leur éducation.

Dans un monde numérique,

la maîtrise de l'information suppose que les intéressés possèdent les compétences requises pour utiliser les TIC et leurs applications afin d'accéder à l'information et de créer de l'information. Ainsi, pour pouvoir naviguer dans le cyberspace et se servir des documents multimédias disponibles par lien hypertexte, il faut posséder les compétences techniques nécessaires pour utiliser l'Internet et celles requises pour interpréter l'information.

¹ Proclamation d'Alexandrie « Phares de la société de l'information », Colloque de haut niveau sur la formation à la maîtrise de l'information et l'apprentissage tout au long de la vie, Bibliothèque d'Alexandrie, Égypte, novembre 2005

La préservation de l'information



■ Le PIPT joue un rôle essentiel dans la sensibilisation de l'opinion à l'importance de préserver l'information

L'accès universel à l'information est une composante essentielle des sociétés du savoir. Mais l'accès physique ne suffit pas – encore faut-il que l'information soit "accessible". Tout au long de l'histoire, les bibliothèques et les archives ont été les dépositaires du patrimoine documentaire de l'humanité. Si pendant des siècles, les matériels utilisés pour écrire n'ont que très peu évolué, on assiste depuis deux cents ans à un renouvellement constant des médias, de la photographie au numérique.

Cependant, l'accès à l'information et la diffusion de l'information sont tributaires de la stabilité des documents et de

l'accessibilité de leur contenu. Paradoxalement, les progrès techniques ont souvent pour corollaire une plus grande instabilité et une durée de vie réduite des documents. À titre d'exemple, les tablettes d'argile de Mésopotamie seront sans doute encore lisibles dans mille ou deux mille ans, mais les documents audiovisuels ne survivront que quelques décennies, et la durée de vie des objets numériques ne dépasse pas dix ans en moyenne. En outre, les catastrophes naturelles et les guerres sont souvent responsables de la destruction totale de bibliothèques et de fonds d'archives. La préservation des savoirs accumulés par l'humanité est

indispensable pour garantir l'accès universel, et l'avenir des sociétés du savoir en dépend dans une large mesure.

Le PIPT y aide en encourageant l'élaboration de normes de préservation et d'outils de gestion et en renforçant le rôle des bibliothèques et des archives ainsi que le personnel de ces institutions. L'accent est mis en particulier sur les normes de préservation des documents d'origine numérique ; une *Charte sur la conservation du patrimoine numérique* a été adoptée par les Etats membres de l'UNESCO en 2003.



Les implications éthiques, juridiques et sociétales des TIC

Le PIPT contribue à sensibiliser l'opinion mondiale aux aspects éthiques, juridiques et sociétaux de l'application des TIC

Le débat international sur l'éthique de l'information traite également des aspects juridiques et sociétaux des applications des TIC. Le PIPT est le seul programme intergouvernemental consacré à ces questions.

Les principes éthiques de la société de l'information s'inspirent de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ; ils comprennent le droit à la liberté d'expression, l'accès universel à l'information, en particulier celle du domaine public, le droit à l'éducation et le droit de participer à la vie culturelle.

Une des questions les plus ardues du point de vue éthique est celle de l'inégalité d'accès aux TIC entre les pays, et entre les communautés urbaines et les communautés rurales d'un même pays. En 2003, les Etats membres de l'UNESCO ont adopté un cadre qui traite, entre autres questions éthiques délicates, de ce problème, à savoir la *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace*. Ce texte est destiné à guider les efforts des pays qui cherchent à faire accéder leur population aux nouvelles opportunités qu'offre l'Internet.

Les bienfaits du développement du numérique sont avérés, mais il comporte aussi des risques d'abus et de détournement. Déjà, les pays mettent en place des mécanismes de protection des usagers, par exemple pour garantir la sécurité des enfants qui naviguent sur Internet, mais il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire pour répondre aux incidences éthiques de la société de l'information. C'est précisément ce à quoi s'emploie le PIPT, en collaboration avec ses partenaires institutionnels.



Le caractère intergouvernemental du PIPT constitue un atout unique. Un Conseil intergouvernemental composé de 26 États membres de l'UNESCO élus par la Conférence générale de l'UNESCO guide la planification et la mise en œuvre du Programme. Le budget ordinaire de l'UNESCO couvre les dépenses de fonctionnement du Conseil tandis que les projets sont financés par les contributions volontaires des États membres.

La structure du PIPT

Conférence générale

191 Etats membres

- Organe directeur principal de l'UNESCO
- Se réunit tous les deux ans

élit

Conseil

26 membres du Conseil

- Guide le PIPT
- Recherche des contributions volontaires en vue d'actions concrètes
- Se réunit tous les deux ans

élit

Bureau

8 membres

Président Rapporteur 3 vice-présidents 3 membres

- Prépare les travaux du Conseil
- Sélectionne les projets/initiatives
- Se réunit deux fois par an

Secrétariat

- Assure l'organisation des sessions du Conseil et des réunions du Bureau
- Rassemble les observations reçues des Etats membres de l'UNESCO
- Formule des initiatives et des projets spécifiques en vue de leur examen



Contributions financières au PIPT (2000-2005)

(en dollars des États-Unis)

Pays	Compte spécial	Fonds-en-dépôt
Arabie saoudite	20 000	
Brésil	100 202	
Chine	40 000	
Espagne		808 119
France	218 950	
Grèce	8 000	
Inde	9 967	
<i>Fonds de l'ancien Programme</i>		
<i>intergouvernemental d'informatique</i>	748,342	
<i>Intérêts produits par les fonds de l'PIPT</i>	20 385	
Spous-total	1 165 846	808 119
Total	1 973 965	

■ *Aucun programme nouveau ne peut donner de bons résultats sans un appui financier adéquat. Le Programme Information pour tous aura besoin d'un financement complémentaire pour atteindre les objectifs qui ont été fixés. Il reste beaucoup à faire pour obtenir des ressources extrabudgétaires additionnelles.*

Koïchiro Matsuura

Bien que les dépenses de fonctionnement du Conseil intergouvernemental du PIPT soient prises en charge par le budget ordinaire de l'UNESCO, toutes les activités du programme, y compris les projets pilotes, dépendent des contributions volontaires de pays donateurs. Ces contributions sont versées au **Compte spécial du PIPT** qui est administré conformément aux dispositions du Règlement financier de l'UNESCO et dont le

fonctionnement fait régulièrement l'objet d'un rapport du Directeur général.

Le PIPT administre également un dispositif de **Fonds-en-dépôt** qui permet aux donateurs de choisir les projets, les pays ou les régions spécifiques qu'ils souhaitent aider.

Un des objets essentiels des travaux du Conseil est de garantir le financement continu de ses programmes et projets.

Jusqu'à la fin de l'année 2005, le Conseil a pu financer quelque 37 projets pilotes. Ces derniers jouent un rôle capital dans la sensibilisation de l'opinion publique des pays aux bienfaits des sociétés du savoir.

Le Conseil encourage les gouvernements à accroître leur aide financière afin que le PIPT puisse continuer à soutenir cette activité extrêmement importante.

PIPT

Secrétariat
UNESCO
Secteur de la communication et de l'information
Division de la Société de l'information
1, rue Miollis
75732 Paris cedex 15
France

Tel. + 33.1.45.68.45.00
Fax + 33.1.45.68.55.83
E-mail ifap@unesco.org

www.unesco.org/webworld/ifap

Rédigé par le
Secrétariat du Conseil intergouvernemental du
Programme Information pour tous
Paris : UNESCO, 2006